LE RÈGLEMENT

Préambule :

Cette année encore, le tremplin DRF permettront à au moins 3 groupes de jouer à l'affiche du **26*e* *Durbuy Rock Festival*** qui se déroulera les 12 et 13 mai 2023 à Bomal-sur-Ourthe.
Il s'agit d'un festival de « Rock dur » au sens très large : Heavy Metal, Thrash, Speed Metal, Death, Doom, Pagan, Gothic, Hardcore, Emo-core, Neo-metal, Indus, Electro, Black Metal, Folk Metal, Rock'n'roll, Punk, Ska-punk, Stoner, Fusion… et toutes autres combinaisons. Inutile de vous inscrire si vous faites de la pop, du R'n'B ou du reggae !

Les inscriptions sont ouvertes et les différentes dates des tremplins sont déterminées. Les noms des 3 têtes d'affiches ainsi que les salles sont connus :

-Imparfait « hors concours » et 4 candidats joueront le 5 novembre au Zik-Zak, à Ittre.

-Komah « hors concours » et 4 candidats joueront le 11 novembre au Belvédère à Namur.

-Smash Hit Combo « hors concours » et 4 candidats joueront le 19 novembre à L'Entrepôt à Arlon.

Voyez notre page Facebook pour les dernière infos…

Conditions d'inscription :

1. La majorité des membres du groupe doit être domiciliée en Fédération Wallonie-Bruxelles au moment de l'inscription.
2. L'artiste ne doit pas nécessairement être en autoproduction.
3. L'artiste doit présenter un répertoire original, une reprise par set est tolérée.
4. L'artiste ne doit pas avoir gagné un tremplin DRF ou joué au festival les deux années précédentes.
5. L'inscription aux tremplins est gratuite et aucun défraiement n'est accordé aux groupes participants.
6. ***Dossiers d'inscription :***

   L'inscription du groupe se fait à partir de juin 2022 via http://court-circuit.band
   Pour vous inscrire, vous avez besoin de :

1. les coordonnées complètes d'une personne de contact qui sera la personne de référence pour les tremplins.
2. la composition du groupe : nom et prénom des musiciens, instruments joués.
3. une biographie en français et une fiche technique actualisée + coupures de presse et lien vidéo sur internet s'il y en a.
4. un visuel du groupe (photo et logo en jpg).
5. Et surtout 3 morceaux originaux en mp3.

Date limite d'inscription sur le net : 16 septembre 2022 à minuit. Après cette date, plus aucune inscription ne sera possible.

Présélections et gains potentiels :

Le jury de présélection est composé des principaux administrateurs et bénévoles de l'ASBL « DRF » et de quelques professionnels du secteur. Ce jury écoutera « en aveugle » sur l'application de Court-Circuit tous les groupes candidats (les noms des groupes seront cachés). Pour cette édition des tremplins , les gagnants pourront jouer au DRF 2023, avec un accueil technique professionnel

et un défraiement forfaitaire de 250€ (+ subsides). Outre cette place à l'affiche, les gagnants recevront en plus une aide personnalisée gratuite pendant 6 mois minimum, avec 4 volets :

-Reconnaissance officielle par le Programme Rock (subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles si des organismes reconnus vous font jouer…) et le pool « Les Extras » de Court- Circuit (tous les finalistes y sont repris).

-Accompagnement et soutien professionnel, coaching personnalisé en fonction des besoins et selon les moyens dégagés par l'ASBL « DRF », en collaboration avec Court-Circuit. Une résidence au Centre culturel de Durbuy est également prévue.

-Aide au booking, recherche de concerts, en collaboration avec DRF Booking.

-Promotion, meilleure mise en évidence des gagnants.

Concours sur scène :

Les 12 artistes issus des présélections défendront leur répertoire devant un jury d'administrateurs et bénévoles du DRF, ainsi que quelques professionnels du secteur.

Article 1.
L'inscription aux Tremplins DRF implique la connaissance, l'acceptation et le respect du règlement et du déroulement du concours dans son ensemble.
Celui-ci sera considéré comme connu des artistes et accepté par eux sans restriction.

Article 2.
La majorité des membres du groupe doit être officiellement domicilié en Fédération Wallonie-Bruxelles au moment de l'inscription.

Article 3.
Le groupe ne doit pas être nécessairement en autoproduction, c'est-à-dire que les fonds peuvent être propres à l'artiste ou que celui-ci peut être lié par un contrat financier à un label ou à un éditeur.

Article 4.
Les artistes doivent interpréter un répertoire original. Une seule reprise lors de la prestation scénique est tolérée.

Article 5.
Les dates des tremplins sont connues, les lieux aussi. Les artistes qui ne seront pas disponibles à la date qui leur est attribuée pourront être disqualifiés. Il faut évidemment être disponible également les 2 jours du festival les 12 et 13 mai 2023.

Article 6.
Chaque groupe est tenu de respecter les horaires. Il sera présent une heure avant l'ouverture des portes. L'ordre de passage des groupes sera déterminé par tirage au sort.
La durée maximale des prestations de chaque groupe est de 30 minutes. Le montage et linecheck se feront en 20 minutes précises. Il y aura 5 minutes pour vider le plateau après la prestation. En cas de retard au linecheck, le temps de jeu du groupe pourra être réduit par le stage-manager.

Article 7.
Les organisateurs des soirées mettent à disposition des groupes une sonorisation et un éclairage ainsi qu'un ingénieur du son compétent et connaissant bien l'installation.
Les groupes peuvent être accompagnés de leur propre ingénieur du son, dans ce cas ils prendront contact au préalable afin de s'informer du matériel présent sur place, et ce dans le but de ne pas perdre de temps le jour de l'événement. La lumière sera assurée de façon sommaire pour chaque

tremplin par le technicien du lieu qui nous accueille.

Article 8.
Chaque groupe apporte son matériel (instrument, ampli…) et en est responsable. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol et/ou de dégât de matériel appartenant à chacun des groupes. Une batterie commune sera cependant disponible à chaque tremplin, son emploi est obligatoire, avec des légers aménagements possibles, la caisse claire et les cymbales (+ pieds) devront être fournis par chaque groupe. Des boxes ne seront pas mis à disposition à Ittre et Namur vous devez amener les vôtres. Du backline de la salle est disponible seulement à Arlon, vous pouvez l'utiliser (pas d'obligation, sauf la batterie qui est obligatoire partout).

Article 9.
Les techniciens de chaque lieu sont seuls responsables de la régie de la salle. Le DRF délèguera un roadie et un responsable qui veillera au bon déroulement des montages–démontages et au respect des horaires en concertation avec les techniciens des lieux (concerts et linechecks). Les décisions de ce stage-manager s'imposent à tous sans recours possible.

Article 10.
Les groupes sont tenus de respecter le matériel des salles et des autres participants.

Article 11.
L'accueil des groupes n'est pas pris en charge par le DRF. Aucun catering n'est prévu, mais les groupes peuvent amener leurs boissons et nourriture en loge ou backstage.
L'organisateur veillera à prévoir des petites bouteilles d'eau en suffisance pour les groupes lors de leur prestation scénique.

Article 12.
L'organisation n'accordera aucune invitation aux groupes, sauf pour les éventuels techniciens et agent/manager attitrés de chaque groupe. Un tarif préférentiel sera cependant accordé aux amis proches et accompagnants (pas aux fans).

Article 13.
Le jury est souverain et les jurés ne rendront en aucun cas de compte directement aux groupes.

Système d'appréciation pour les prestations scéniques :

Le rôle des jurés est de percevoir la qualité des groupes durant leur prestation sur base de critères proches de l'objectivité. L'appréciation globale sera fonction des critères ci-dessous.

Critères:

- ATTITUDE ET PRESENCE SCENIQUE.
- COHESION MUSICALE ET SCENIQUE.
- QUALITE DES COMPOSITIONS MUSICALES.
- ARRANGEMENTS.
- QUALITE DE L'EXPRESSION DU CHANTEUR/TEUSE.
- ORIGINALITE
- INTEGRATION DANS L'AFFICHE DU DRF (par exemple, en cas d'égalité, un très bon groupe de black metal ou de rock'n'roll ne sera pas sélectionné s'il n'y a pas du tout de black metal ou de rock'n'roll à l'affiche du DRF 2023)

Pour toutes infos, veuillez contacter info(@)durbuyrock.be